



**Rapport d'activités du Syndicat Mixte  
d'Aménagement de la Brenne, de la Creuse,  
de l'Anglin et de la Claise**

**Année 2020**



## 1. Le Contexte

### 1.1. Le Syndicat

#### 1.1.1. Historique

Le Syndicat Mixte d'Aménagement de la Brenne, de la Creuse, de l'Anglin et de la Claise est issu d'un historique ancien qui remonte à un arrêté Napoléonien de Mars 1853.

D'abord constitué en association, plus de 300 propriétaires se sont regroupés pour intervenir sur le bassin de la Claise avant de solliciter la création d'un syndicat intercommunal qui verra le jour en 1961 sous le nom de Syndicat Intercommunal pour l'Assainissement et la Mise en Valeur de la Brenne (SIAMVB). Il regroupera jusqu'à 28 communes sur les bassins versants de la Claise et de la Creuse.

Dès 2017, le SIAMVB engagera des réflexions avec les différentes Communautés de Communes du territoire sur la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI).

Au 1<sup>er</sup> janvier 2019, le travail mené en concertation avec les EPCI du territoire aboutira à l'élargissement du SIAMVB qui devient le Syndicat Mixte d'Aménagement de la Brenne, de la Creuse, de l'Anglin et de la Claise (SMABCAC).

#### 1.1.2. Le territoire

Le SMABCAC intervient sur les bassins versants de la Creuse, de l'Anglin et de la Claise dans le département de l'Indre. Ce territoire couvre plus de 2 440 km<sup>2</sup> sur les départements de l'Indre et de la Creuse, et représente une population de plus de 55 000 habitants.

Le bassin versant de la Creuse s'étend sur 817 km<sup>2</sup> sur le territoire du SMABCAC et se déploie sur une partie du complexe hydroélectrique d'Eguzon jusqu'à la limite départementale avec l'Indre et Loire. Une partie de ce bassin versant, située sur l'amont du barrage d'Eguzon, dans le département de l'Indre, n'est toutefois pas inclus dans le SMABCAC suite au refus de la Communauté de Communes de la Marche Berrichonne de transférer sa compétence et d'adhérer à notre syndicat.

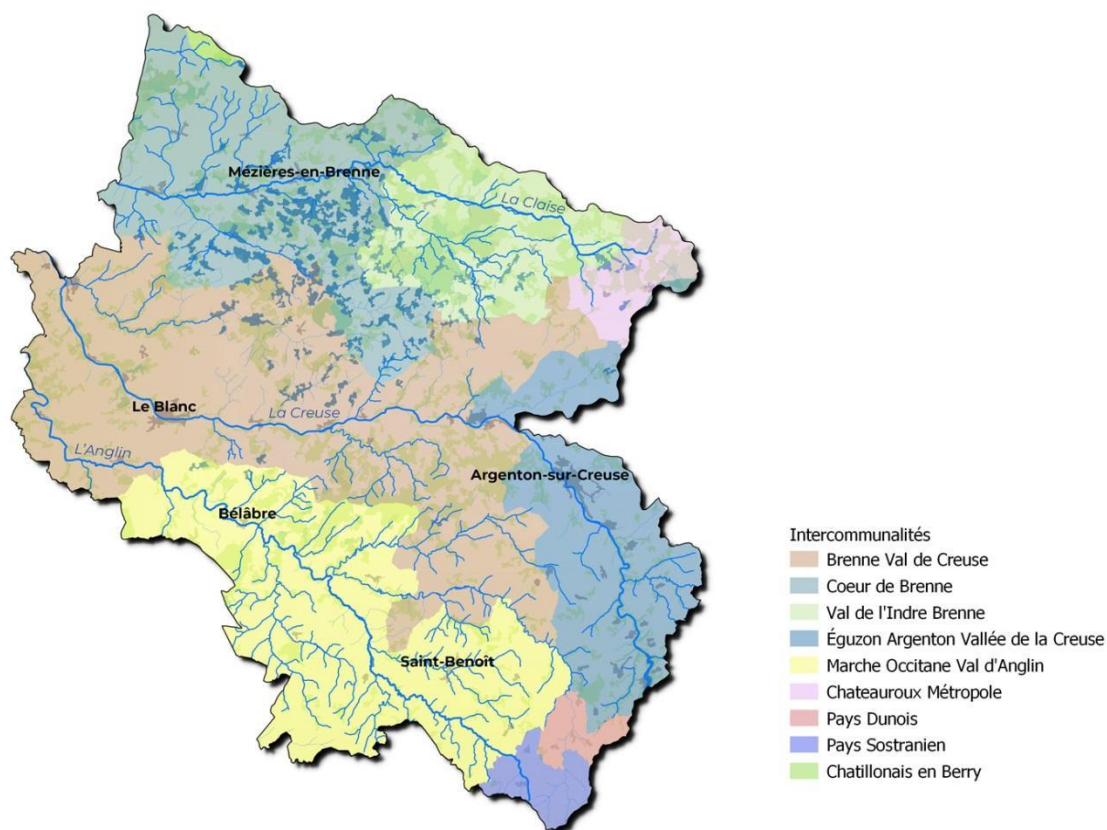
Le bassin versant de l'Anglin représente 832 km<sup>2</sup> sur le territoire du SMABCAC et s'étend pour le département de l'Indre sur l'intégralité du bassin versant et sur la partie amont de l'Anglin et de l'Abloux sur le département de la Creuse.

Le bassin versant de la Claise représente 791 km<sup>2</sup> sur le territoire du SMABCAC et il comprend l'intégralité du bassin versant dans le département de l'Indre.

### 1.1.3. [Les membres du Syndicat](#)

Les membres adhérents au SMABCAC sont :

- La Communauté de Communes Brenne-Val de Creuse pour son territoire situé sur les bassins versants de la Creuse, de l'Anglin et de la Claise (833 km<sup>2</sup>) ;
- La Communauté de Communes Marche Occitane-Val d'Anglin pour son territoire situé sur les bassins versants de l'Anglin et de la Creuse (514 km<sup>2</sup>) ;
- La Communauté de Communes Cœur de Brenne pour son territoire situé sur les bassins versants de la Claise et de la Creuse (435 km<sup>2</sup>) ;
- La Communauté de Communes d'Eguzon Argenton Vallée de la Creuse pour son territoire situé sur les bassins versants de la Creuse, de l'Anglin et de la Claise (296 km<sup>2</sup>) ;
- La Communauté de Communes Val de l'Indre-Brenne située sur le bassin versant de la Claise (224 km<sup>2</sup>) ;
- La Communauté d'Agglomération Châteauroux métropole pour son territoire situé sur les bassins versants de la Claise et de la Creuse (62 km<sup>2</sup>) ;
- La Communauté de Communes du Pays Sostranien pour son territoire situé sur l'amont des bassins versants de l'Anglin et de l'Abloux (43 km<sup>2</sup>) ;
- La Communauté de Communes du Pays Dunois pour son territoire situé sur l'amont du bassin versant de l'Anglin et l'Amont du bassin versant de la Clavière, affluent de la Creuse (28 km<sup>2</sup>) ;
- La Communauté de Communes Chatillonnais en Berry pour son territoire situé sur le bassin versant de la Claise (6 km<sup>2</sup>).



#### 1.1.4. Les représentants du Syndicat

Le syndicat est représenté par 34 délégués titulaires et 34 délégués suppléants dont la répartition suivante est précisée dans les statuts du SMABCAC :

- La Communauté de Communes Brenne-Val de Creuse : 11 délégués titulaires et 11 délégués suppléants ;
- La Communauté de Communes Eguzon Argenton Vallée de la Creuse : 7 délégués titulaires et 7 délégués suppléants ;
- La Communauté de Communes Marche Occitane Val d'Anglin : 5 délégués titulaires et 5 délégués suppléants ;
- La Communauté de Communes Cœur de Brenne : 4 délégués titulaires et 4 délégués suppléants ;
- La Communauté de Communes Val de l'Indre-Brenne : 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants ;
- La Communauté d'Agglomération Châteauroux Métropole : 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant ;
- La Communauté de Communes du Pays Sostranien : 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant ;
- La Communauté de Communes du Pays Dunois : 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant ;
- La Communauté de Communes du Chatillonnais en Berry : 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant.

Les restrictions sanitaires liées à l'épidémie de COVID19 ont entraîné des modifications importantes dans le fonctionnement du SMABCAC et notamment dans le renouvellement du bureau. Les élections municipales et communautaires se sont déroulées en 2 phases, le premier tour le 15 mars 2020 et le second tour le 28 juin 2020. Une fois ses représentants désignés, les délégués du SMABCAC se sont réunis le 16 septembre 2020 pour procéder au renouvellement du Bureau.

Suite aux élections, le bureau est composé de 18 membres qui se répartissent de la façon suivante :

- Président : Jean-Louis CAMUS (CdC Cœur de Brenne) ;
- 1<sup>er</sup> Vice-Président : Alain JACQUET (CdC Brenne - Val de Creuse) délégué aux affaires générales et financières du syndicat ;
- 2<sup>ème</sup> Vice-Président : Maurice BONNET (CdC Eguzon Argenton Val de Creuse) délégué aux affaires du bassin de la Creuse ;
- 3<sup>ème</sup> Vice-Président : Philippe GOURLAY (CdC Marche Occitane Val d'Anglin) délégué aux affaires du bassin de l'Anglin ;
- 4<sup>ème</sup> Vice-Président : Chantale VILLIERE (CdC Val de l'Indre - Brenne) déléguée aux affaires du bassin de la Claise ;
- 5<sup>ème</sup> Vice-Président : Claude MERIOT (CdC Brenne - Val de Creuse) délégué aux affaires financières et budgétaires du syndicat ;

- Membres de la CdC Brenne Val de Creuse : Dominique HERVO, Edith VACHAUD
- Membres de la CdC Eguzon Argenton Vallée de la Creuse : Bruno CHARTIER, Jean-Pierre NANDILLON
- Membres de la CdC Marche Occitane Val d'Anglin : Hubert JOUOT, Laurent LAROCHE
- Membre de la CdC Cœur de Brenne : Jean-Louis MARCQ
- Membre de la CdC Val de l'Indre Brenne : Jean GUIGNEDOUX
- Membre de la CA Châteauroux Métropole : Bernard AUJEAN
- Membre de la CdC du Pays Sostranien : Pierre COURET
- Membre de la CdC du Pays Dunois : Annie BOURGOIN
- Membre de la CdC Chatillonnais en Berry : Alain BOURIN

#### 1.1.5. Le Personnel du Syndicat

L'équipe du SMABCAC est constitué de 3 techniciens de rivières et d'une secrétaire comptable :

- Alban MAZEROLLES : référent Claise et gestion du syndicat

Port : 06.79.57.78.18 – Courriel : [bassin.claise@smabcac.fr](mailto:bassin.claise@smabcac.fr)

- Anaïs TRINQUART : référente Creuse

Port : 07.72.25.11.29 – Courriel : [bassin.creuse@smabcac.fr](mailto:bassin.creuse@smabcac.fr)

- Romain FIORE : référent Anglin

Port : 06.28.19.15.13 – Courriel : [bassin.anglin@smabcac.fr](mailto:bassin.anglin@smabcac.fr)

- Marie-Laure VERITE : Secrétariat-Comptabilité (27/35<sup>ème</sup>)

Tél : 02.54.38.17.32 - Courriel : [secretariat@smabcac.fr](mailto:secretariat@smabcac.fr)

Romain FIORE a quitté ses fonctions au sein du SMABCAC début septembre 2020. Le poste est resté vacant pour la fin de l'année 2020.

## 2. 2020 – une année particulière

Les contraintes sanitaires liées à la COVID19 ont bouleversé les activités du SMABCAC. La première période de confinement entre le 17 mars et le 11 mai a entraîné le placement du personnel technique en télétravail. Durant cette période, l'ensemble des phases de terrain ont été interdites sur les cours d'eau malgré des conditions météorologiques favorables.

La vie administrative a été perturbée par les élections qui se sont déroulées en mars et juin 2020. Le renouvellement du Comité Syndical et du Bureau n'a été effectué que le 16 septembre 2020.

Les actions et procédures réglementaires engagées sur le territoire ont également été échelonnées et retardées. Notamment sur le bassin versant de l'Anglin, où le dossier de déclaration d'intérêt général et d'autorisation environnementale a été stoppé dans son instruction par les périodes de confinement et par les différentes contraintes des services instructeurs.

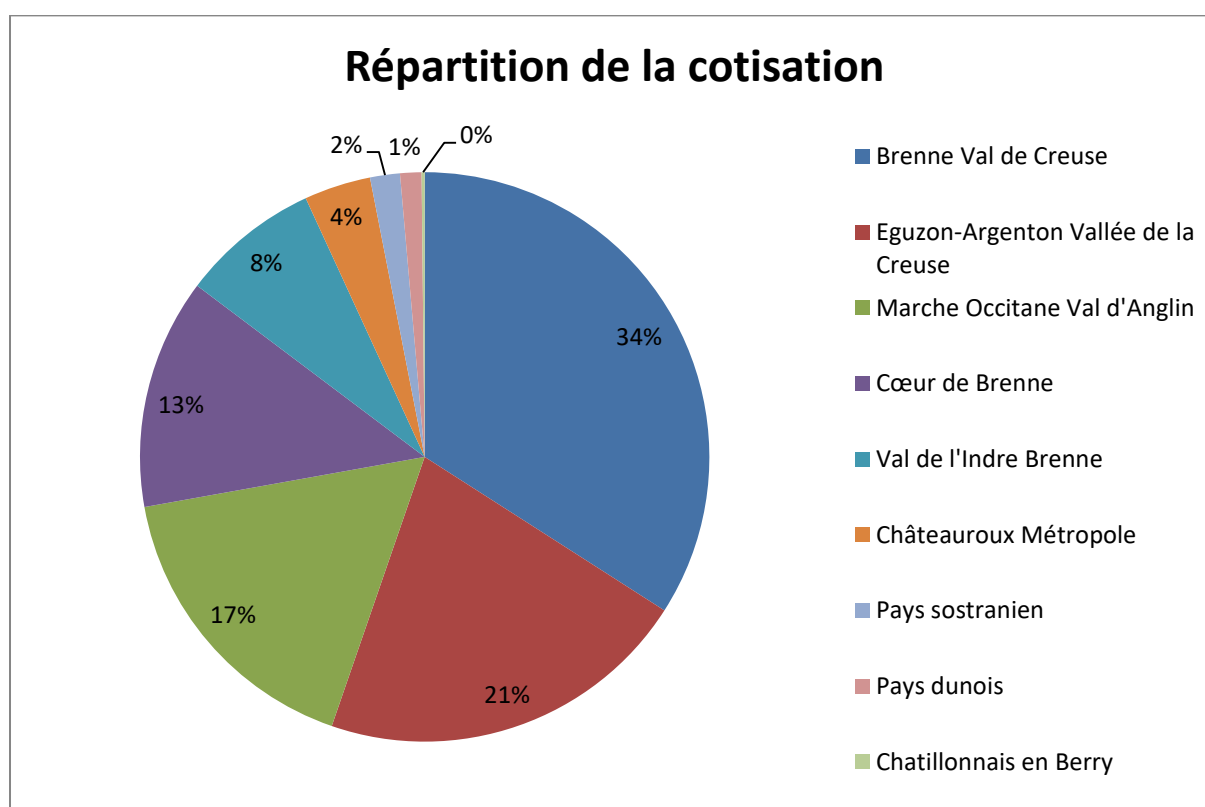
Le second confinement a été moins contraignant au niveau du travail du SMABCAC notamment avec la poursuite des phases de terrain engagées sur le territoire.

### 3. Le Bilan financier

#### 3.1. La participation des structures

La participation financière des structures adhérentes se fait à partir de la clé de répartition inscrite aux statuts. Celle-ci répond à 2 critères :

- ✓ D'une part, la population de l'EPCI par rapport à la population totale du Syndicat
- ✓ D'autre part, la superficie de l'EPCI par rapport à la superficie totale du Syndicat

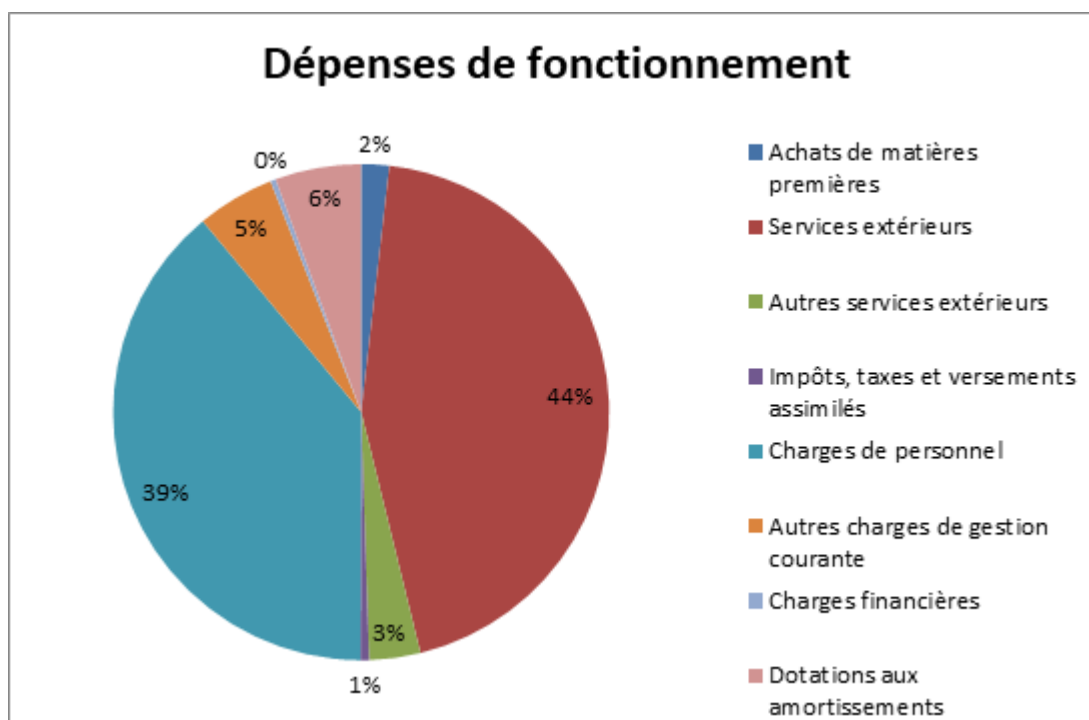


Pour l'année 2020, le montant global de la cotisation a été fixé à environ 325 700 €.

## 3.2. Le Fonctionnement

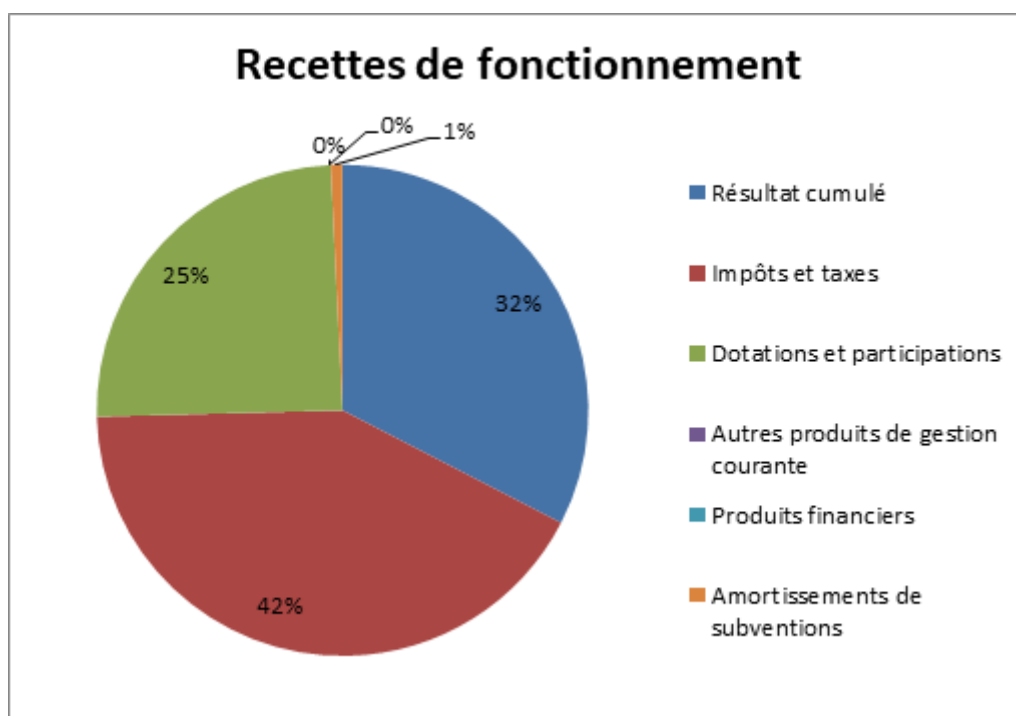
### 3.2.1. Les dépenses de fonctionnement

Dépenses		
60	Achats de matières premières	6 190,96 €
61	Services extérieurs	150 940,51 €
62	Autres services extérieurs	11 366,24 €
63	Impôts, taxes et versements assimilés	1 861,61 €
64	Charges de personnel	132 585,95 €
65	Autres charges de gestion courante	17 254,65 €
66	Charges financières	1 197,29 €
68	Dotations aux amortissements	19 072,19 €
	<b>TOTAL</b>	<b>340 469,40 €</b>



### 3.2.2. [Les recettes de fonctionnement](#)

	<b>Recettes</b>	
002	Résultat cumulé	215 291,95 €
73	Impôts et taxes	277 789,22 €
74	Dotations et participations	162 889,20 €
75	Autres produits de gestion courante	1,31 €
76	Produits financiers	22,04 €
77	Amortissements de subventions	5 037,75 €
	<b>TOTAL</b>	<b>661 031,47 €</b>

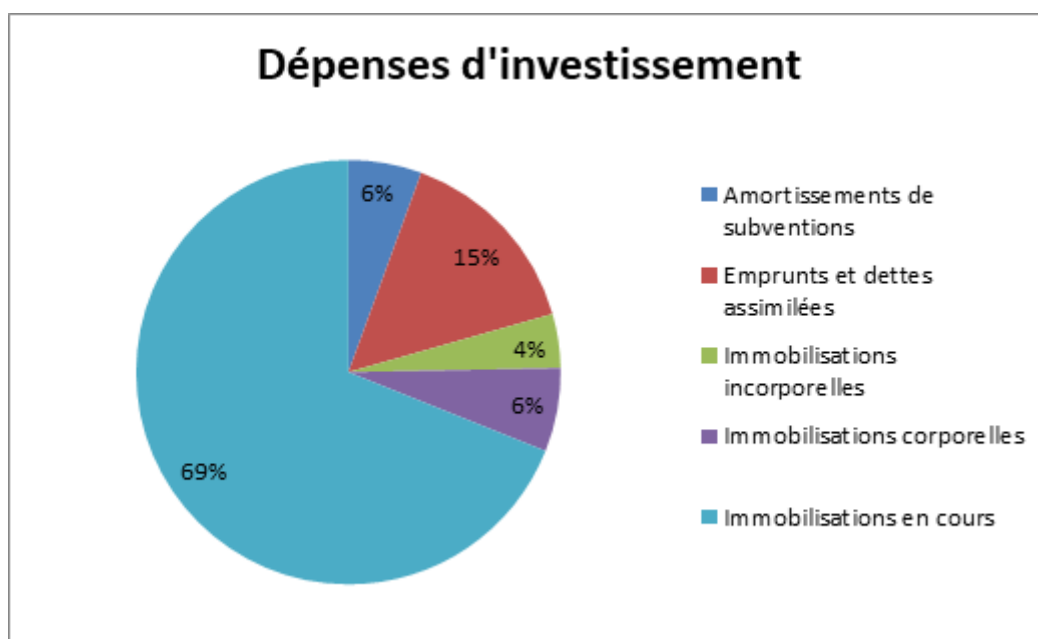




### 3.3. L'investissement

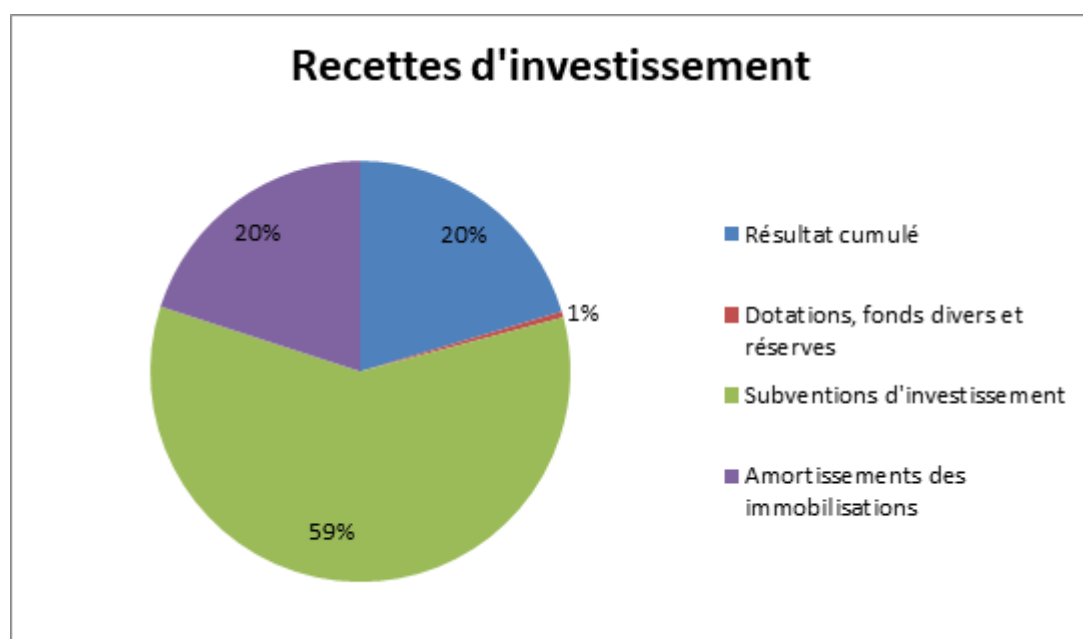
#### 3.3.1. Les dépenses d'investissement

	Dépenses	
13	Amortissements de subventions	5 037,75 €
16	Emprunts et dettes assimilées	13 564,87 €
20	Immobilisations incorporelles	3 721,01 €
21	Immobilisations corporelles	5 759,99 €
23	Immobilisations en cours	62 320,44 €
	<b>TOTAL</b>	<b>90 404,06 €</b>



### 3.3.2. [Les recettes d'investissement](#)

	<b>Recettes</b>	
001	Résultat cumulé	19 451,47 €
10	Dotations, fonds divers et réserves,	428,77 €
13	Subventions d'investissement	56 351,45 €
28	Amortissements des immobilisations	19 072,19 €
	<b>TOTAL</b>	<b>95 303,88 €</b>



### 3.4. Les réunions de Comité Syndical

Durant l'année 2020, le Comité Syndical s'est réuni à 4 reprises

#### 3.4.1. [Comité Syndical du 22 janvier 2020](#)

Pour cette première réunion de l'année 2020, l'ordre du jour était le suivant :

- Approbation du compte-rendu de la réunion du 28 novembre 2019 ;
- Débat d'orientation Budgétaire ;
- Convention inondation entre l'EPTB Vienne et le SMABCAC ;
- Mise à disposition de l'étude du Syndicat de l'Anglin et de son financement par les Communautés de Communes Marche Occitane Val d'Anglin et Brenne Val de Creuse.

#### 3.4.2. [Comité Syndical du 5 mars 2020](#)

L'ordre du jour était le suivant :

- Approbation du compte-rendu de la réunion du 22 janvier 2020 ;
- Approbation du compte administratif et du compte de gestion 2019 ;
- Affectation des résultats ;
- Vote du Budget Primitif 2020 ;
- Présentation et validation du programme d'actions de la Creuse ;
- Points sur les bassins versants de l'Anglin et de la Claise.

#### 3.4.3. [Comité Syndical du 16 septembre 2020](#)

L'ordre du jour de la réunion était :

- Installation des délégués ;
- Election du Président ;
- Détermination du nombre de Vice-Présidents et de membres du Bureau ;
- Election des Vice-Présidents ;
- Election des membres du Bureau ;
- Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres ;
- Indemnités des élus ;
- Remboursement des frais de déplacements.

#### 3.4.4. [Comité Syndical du 9 décembre 2020 :](#)

L'ordre du jour a été le suivant :

- Approbation du compte-rendu de la réunion du 16 septembre 2020 ;
- Présentation du syndicat et de ses actions ;
- Validation du bilan d'activités 2019 ;
- Cotisations 2020 pour les Communautés de Communes du pays Dunois et du Pays Sostranien ;
- Projet de cotisation 2021 ;
- Délégation aux Président ;
- Délégués du CNAS ;
- Délibération pour le financement des postes de technicien de rivières.

## 4. Présentation des territoires

### 4.1. Bassin versant de la Creuse

La Creuse est le cours d'eau principal du SMABCAC. Sur notre territoire, le bassin versant de la Creuse couvre une superficie de plus de 817 km<sup>2</sup>. La Creuse arrive par le Sud du département de l'Indre. Elle traverse le complexe hydroélectrique d'Eguzon avant de serpenter à travers le territoire du SMABCAC dans sa partie centrale pour rejoindre le département de l'Indre et Loire.

A partir de l'étude réalisée sur le territoire par le Parc Naturel Régional de la Brenne et reprise par le SMABCAC notamment sur les affluents, le Comité de Pilotage et le Comité Syndical ont approuvé le programme d'actions proposé.

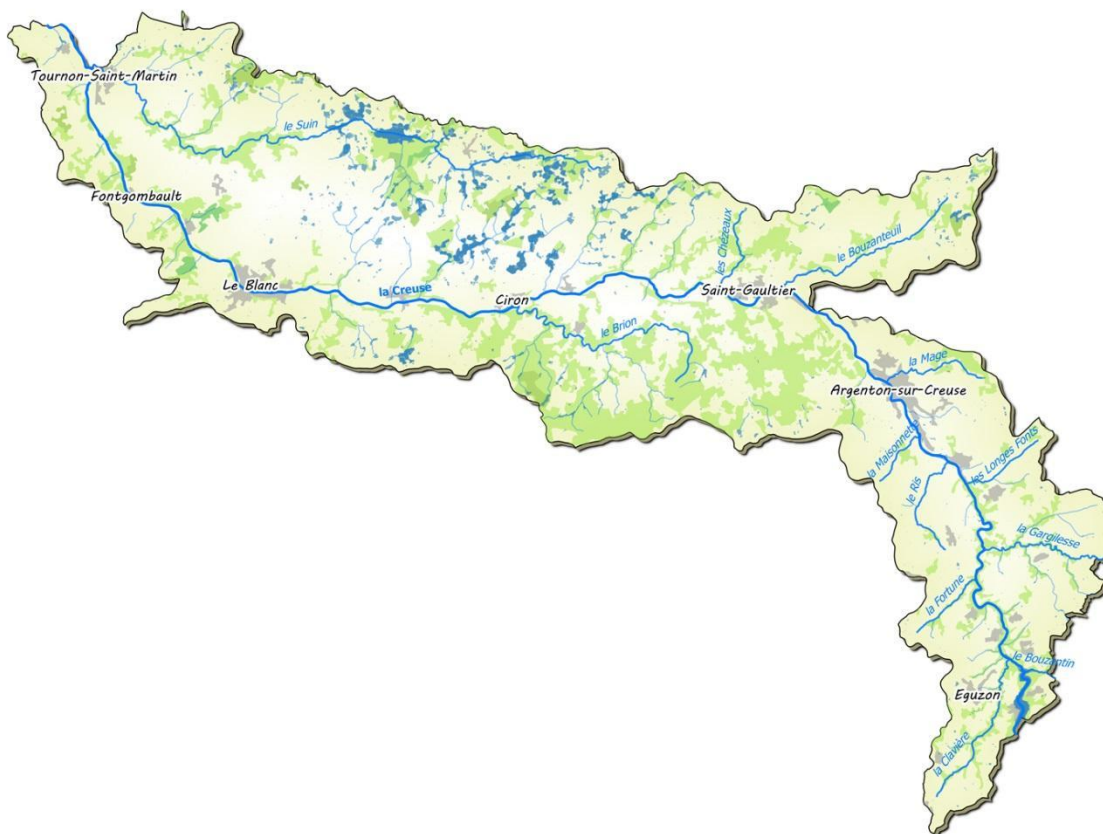


*La Creuse*

Les masses d'eau du bassin de la Creuse sur le territoire du SMABCAC sont :

- La Creuse depuis le complexe d'Eguzon jusqu'à la confluence avec la Gartempe, codifié **FRGR0365b**.
- Le Suin et ses affluents depuis le complexe de la Mer Rouge jusqu'à la confluence avec la Creuse, codifié **FRGR0408b**.
- La Fortune et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec la Creuse, codifiée **FRGR1469**.
- La Clavière depuis la source jusqu'au complexe d'Eguzon, codifiée **FRGR1841**.
- Le Bouzantin et ses affluents depuis la source jusqu'au complexe d'Eguzon, codifié **FRGR1845**.
- La Gargillesse et ses affluents depuis la source jusqu'au complexe d'Eguzon, codifiée **FRGR1866**.
- Le Ris et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec la Creuse, codifié **FRGR1874**.

- Le Brion et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec la Creuse, codifié **FRGR1904**.
- Les Chézeaux et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec la Creuse, Codifiés **FRGR1914**.
- Le complexe d'Eguzon, codifié **FRGL061**.



Sur ce bassin versant, une grande partie de l'année a été consacrée à la rédaction des rapports nécessaires à l'instruction des procédures réglementaires nécessaires. Un changement réglementaire en fin d'année 2020 a permis une instruction simplifiée des procédures.

#### 4.2. Bassin versant de l'Anglin

Le bassin versant de l'Anglin couvre une superficie de plus de 1600 km<sup>2</sup>, dont 832 km<sup>2</sup> sur le territoire du SMABCAC. Ce territoire est composé, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, de la totalité du département de l'Indre et, pour les sources de l'Anglin et de l'Abloux, d'une partie du département de la Creuse. L'Anglin s'écoule sur 94 km dans la partie du territoire du SMABCAC avant d'aller rejoindre la Gartempe dans le département de la Vienne sur ces 7 derniers kilomètres.

Sur ce bassin versant, une étude a été portée par le Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Bassin de l'Anglin entre 2012 et 2018. Le SMABCAC a adapté le programme de travaux à ses capacités techniques et financières.

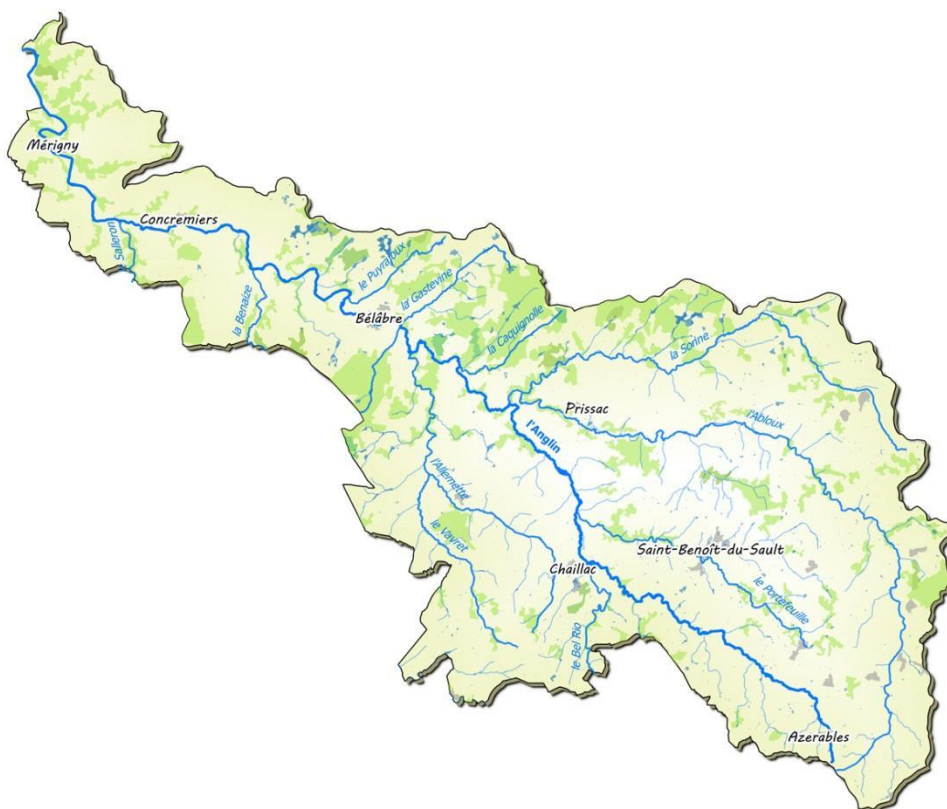


L'Anglin aval à Concremiers

L'Abloux à Saint-Sebastien

Sur le territoire du SMABCAC, les cours d'eau du bassin versant de l'Anglin sont représentés par les masses d'eau suivantes :

- L'Anglin depuis la confluence avec la Benaize jusqu'à la confluence avec la Gartempe, codifié **FRGR0412**.
- L'Anglin et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec l'Abloux, codifié **FRGR0413**.
- L'Anglin depuis sa confluence avec l'Abloux jusqu'à la confluence avec la Benaize, codifié **FRGR0414**.
- L'Abloux et ses affluents jusqu'à la confluence avec l'Anglin, codifié **FRGR0420**.
- La Benaize depuis la confluence avec l'Asse jusqu'à la confluence avec l'Anglin, codifiée **FRGR0421**.
- Le Salleron et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec l'Anglin, codifié **FRGR0424**.
- L'Epeau et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec l'Anglin, codifié **FRGR1867**.
- L'Allemette et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec l'Anglin, codifiée **FRGR1869**.
- La Caquignolle et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec l'Anglin, codifiée **FRGR1880**.
- Le Puyrajoux et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec l'Anglin, codifié **FRGR1897**.
- La Gastevine et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec l'Anglin, codifiée **FRGR 1898**.



L'année 2020 a été essentiellement consacrée à l'instruction réglementaire des dossiers de déclaration d'intérêt général et d'autorisation environnementale au titre de la loi sur l'eau. L'enquête publique s'est déroulée du 10 septembre au 10 octobre avec une permanence du Commissaire-enquêteur à la mairie de Bélabre.

#### 4.3. Bassin versant de la Claise

Le bassin versant de la Claise couvre une superficie de plus de 791 km<sup>2</sup>. Le SMABCAC intervient depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019 sur l'intégralité du bassin versant dans le département de l'Indre.

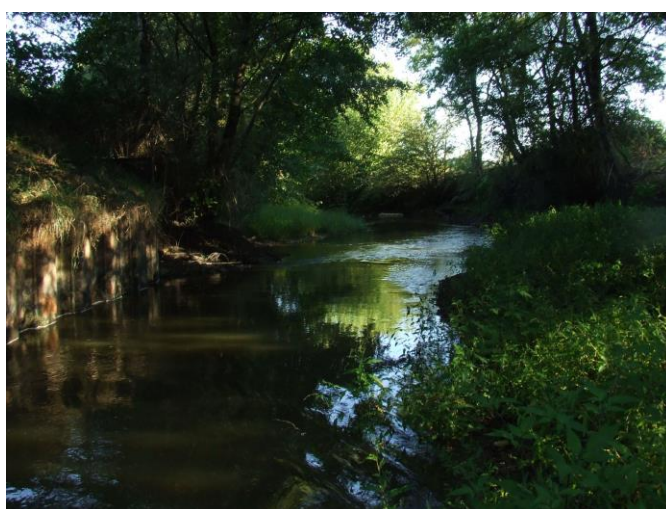
La Claise est un affluent rive droite de la Creuse. Elle prend sa source dans le département de l'Indre et traverse le territoire du SMABCAC dans sa partie Nord avant de rejoindre le département d'Indre et Loire. Elle parcourt toute la région naturelle de la Brenne, zone humide d'importance internationale, constituée de plusieurs milliers d'étangs. Le bassin versant de la Claise est dans sa majorité inclus sur le territoire du Parc Naturel Régional de la Brenne.



La Claise

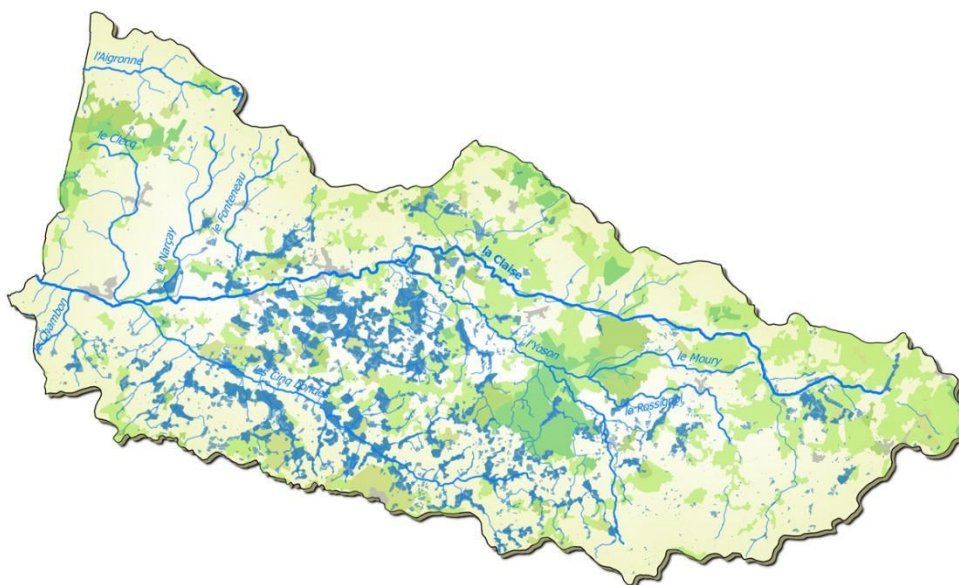
Dans le département de l'Indre, le bassin versant de la Claise est divisé en 6 masses d'eau :

- La Claise et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec le ruisseau des Cinq Bondes, codifiée **FRGR0425**.
- La Claise et ses affluents depuis le ruisseau des Cinq Bondes jusqu'à la confluence avec la Creuse, codifiée **FRGR0426**.
- L'Aigonne et ses affluents depuis sa source jusqu'à la confluence avec la Claise, codifiée **FRGR0429**.
- Les Cinq Bondes et ses affluents depuis l'étang du Sault jusqu'à la confluence avec la Claise, codifié **FRGR0428b**.
- Le Chambon et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec la Claise, codifié **FRGR1983**.
- Le Clecq et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec la Claise, codifié **FRGR2013**.



Les Cinq Bondes





L'année 2020 a été consacrée à la finalisation des actions du contrat territorial milieux aquatiques avec notamment des travaux sur l'Aigronne et l'étude bilan du contrat territorial et le diagnostic du territoire.

## 5. Les actions ou les projets sur le territoire

### 5.1. Sur le Bassin versant de la Creuse

#### 5.1.1. [Procédures réglementaires préalables au contrat territorial](#)

Le programme d'actions a été validé par le Comité de Pilotage associé au projet et par le Comité Syndical du SMABCAC. La technicienne s'est attachée à rédiger l'ensemble des documents nécessaires à l'instruction des procédures réglementaires de déclaration d'intérêt général et d'autorisation environnementale au titre du code de l'Environnement. Une évolution de l'article R214-1 en fin d'année 2020 a nécessité la reprise des dossiers pour passer le projet sur le bassin de la Creuse sous la forme d'une procédure simplifiée notamment en passant par une procédure de déclaration au lieu d'une procédure d'autorisation au titre du code de l'Environnement.

La procédure a été instruite, avec une consultation publique sur le site de la préfecture de l'Indre. Le SMABCAC a obtenu l'arrêté préfectoral en janvier 2021 (arrêté n°36-2021-01-12-003 du 12 janvier 2021).

### 5.1.2. Rédaction du contrat territorial

Des échanges avec les partenaires financiers associés au contrat territorial de la Creuse ont permis de rédiger deux documents. Le premier, la note de la stratégie de territoire qui a pour but de présenter le projet de contrat territorial aux instances de l'Agence de l'Eau-Loire Bretagne et de la Région Centre-Val de Loire. Le second est le contrat territorial qui est soumis en début d'année 2021 à la signature.

### 5.1.3. Suivi et intervention de la jussie

En 2020, des suspicions de présence du jussie ont été remontées au SMABCAC sur différents points. Les techniciens du SMABCAC ont réalisé un suivi de la présence de la plante sur plus de 17 km de la Creuse. Les relevés ont permis de localiser un début de colonisation de la plante sur différentes communes du territoire.



*Inventaire jussie sur la Creuse*

Sur certains sites, des travaux d'arrachage ont été menés par l'équipe verte de la Communauté de Communes Brenne-Val de Creuse à la demande du SMABCAC. La jussie retirée se trouvait sur les communes de Saint Aigny et de Ruffec.

Sur la Creuse, dans le département de l'Indre, la plante est en tout début de colonisation, la réalisation de travaux et la poursuite des actions devraient permettre d'éviter une propagation sur notre territoire.

#### 5.1.4. [Phases de terrains et rencontre des propriétaires riverains](#)

Pour préparer les premières actions du projet de contrat territorial, le SMABCAC a organisé différentes rencontres et réunions notamment sur les actions de restauration de la continuité écologique. La première année prévoit notamment l'étude des 4 seuils sur la traversée d'Argenton sur Creuse. Les différentes réunions et rencontres ont permis d'établir une première version de cahier des charges pour une étude qui devrait débuter courant 2021.



*Seuil du Moulin du Rabois à Argenton-sur-Creuse*

D'autres rencontres individuelles ont permis de sensibiliser des propriétaires ou usagers aux projets et à l'intérêt porté sur les milieux aquatiques.

### 5.2. Sur le Bassin versant de l'Anglin

#### 5.2.1. [Procédures réglementaires préalables au contrat territorial](#)

Les procédures réglementaires sur le bassin versant de l'Anglin ont commencé à être instruites en fin d'année 2019. Les procédures engagées sur ce dossier étaient la déclaration d'intérêt général des travaux et l'autorisation environnementale des travaux au titre du code de l'Environnement. La procédure a été interrompue pendant la période du 1<sup>er</sup> confinement et a subi par la suite de nombreux retards.

Une enquête publique s'est déroulée sur le territoire du 10 septembre 2020 au 10 octobre 2020. Le Commissaire-enquêteur assurait des permanences à la Mairie de Bélâbre. De nombreuses observations et remarques ont été communiquées dans le registre d'enquête.

Le SMABCAC s'est attaché à répondre à l'ensemble des questionnements rapportés par le Commissaire-enquêteur.

Les conclusions du Commissaire-enquêteur ont été les suivantes :

- Avis favorable à la déclaration d'Intérêt général ;
- Avis favorable avec réserves à l'autorisation environnementale.

Le dossier a ensuite poursuivi son instruction auprès des services des départements de l'Indre et de la Creuse.

En fin d'année 2020, le SMABCAC n'avait toujours pas obtenu l'arrêté préfectoral pour pouvoir démarrer les premières actions inscrites dans le contrat territorial sur le bassin versant.

En parallèle à ce dossier, le SMABCAC a déposé une procédure simplifiée, sur les cours d'eau de l'Anglin et de la Claise, pour pouvoir lutter contre la jussie sans attendre la signature du contrat territorial. L'arrêté d'autorisation a été obtenu le 1er juillet 2020.

#### 5.2.2. [Les travaux de lutte contre la jussie](#)

Un marché a été passé avec l'entreprise Fougère (Charente) pour réaliser une première année de travaux sur l'Anglin. Le travail d'arrachage réalisé manuellement n'a pas permis d'intervenir sur tout le linéaire pour plusieurs raisons :

- un développement de la jussie trop important sur certains secteurs ;
- un problème d'accès pour la mise à l'eau sur certaines portions de cours d'eau.

Les travaux réalisés en 2 passages ont permis de retirer plus de 165 m<sup>3</sup> de plantes qui ont été stockées sur des terrains où la plante ne peut pas reprendre ou poursuivre son développement.



*Arrachage de la jussie sur l'Anglin à Ingrandes en 2020*

### 5.2.3. [Le Contrat territorial milieux Aquatiques Anglin](#)

La démarche territoriale sur le bassin versant de l'Anglin a débuté en 2012 avec le recrutement d'une technicienne de rivière par le Syndicat Intercommunal d'Aménagement du bassin de l'Anglin (SIABA) et la réalisation du pré-diagnostic sur le territoire entre 2012 et 2014. En 2014, l'engagement du SIABA s'est poursuivi avec le démarrage d'une étude de diagnostic du territoire et de définition d'un programme de restauration. Cette étude s'est clôturée en 2018 avec la définition d'un programme global à l'échelle du bassin versant. Depuis le transfert de la compétence GEMAPI au 1er janvier 2019 au SMABCAC sur le bassin versant de l'Anglin, notre syndicat a adapté le programme global et proposé des actions notamment de restauration des cours d'eau sur 6 années.

En 2020, le SMABCAC aurait dû débiter les premières actions du contrat territorial mais l'absence des arrêtés d'autorisation et les conditions sanitaires particulières ont retardé l'ensemble des projets ainsi que la signature officielle de ce contrat entre le SMABCAC, l'Agence de l'Eau-Loire Bretagne, le Conseil Régional Centre-Val de Loire, le Conseil Régional Nouvelle Aquitaine et le Département de la Creuse.

## 5.3. Sur le Bassin versant de la Claise

### 5.3.1. [Le Contrat territorial Milieux aquatiques de la Claise et de ses affluents](#)

Le Contrat Territorial de la Claise et de ses affluents dans le département de l'Indre s'est déroulé sur la période 2014-2019. Les travaux de restauration sur l'Aigronne (commune d'Obterre) se sont clôturés en 2020 suite à un ou plusieurs reports issus notamment de conditions météorologiques défavorables et de la faible portance des sols en condition d'humidité élevée.

Les travaux consistaient à de la restauration de la continuité écologique par l'effacement d'anciens seuils supérieurs à 50 cm de chute. Ces ouvrages, créés au moment de travaux de curage pour maintenir un niveau d'eau pour l'abreuvement des animaux d'élevage, n'avaient plus d'utilité et présentaient des fuites ne permettant plus de maintenir une lame d'eau en période de faibles débits.

Des travaux de restauration morphologique du lit par recharge granulométrique ont eu lieu dans le lit mineur afin de compenser l'impact des travaux hydrauliques réalisés voilà quelques décennies.

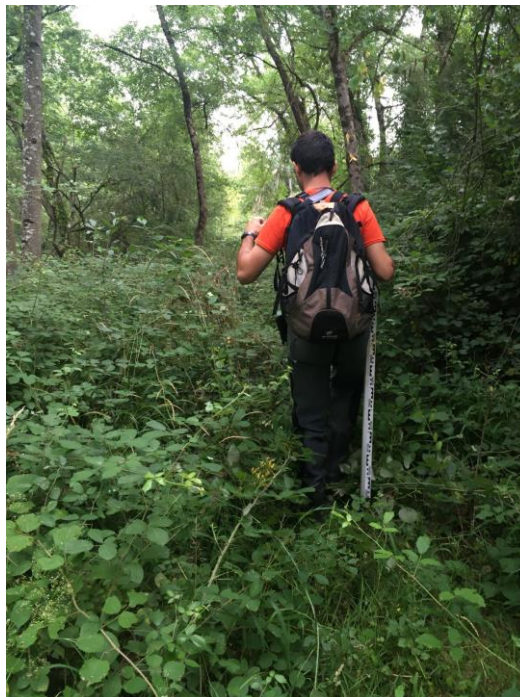


*Travaux de restauration du lit de l'Aigronne*

### 5.3.2. [l'étude Bilan du contrat territorial et de diagnostic du territoire](#)

L'étude débutée en 2019 vise à faire le bilan des actions engagées dans le contrat territorial 2014/2019. Le bureau d'études AQUASCOP réalise, durant l'année 2020, les différentes phases de terrains nécessaires pour analyser les travaux qui se sont déroulés durant le contrat territorial et pour faire le diagnostic du territoire.

Les techniciens du SMABCAC ont accompagné le personnel du bureau d'études sur le terrain pour apporter leur connaissance du territoire, permettre un gain de temps pour le bureau d'études et parcourir l'intégralité de son territoire et de ses cours d'eau.



*Phase de terrain sur l'Yoson avec le bureau d'études*

L'étude s'est poursuivie par la rédaction des rapports et cartographies du diagnostic de territoire qui se clôturera en 2021. Le SMABCAC assurera par la suite la rédaction d'un nouveau programme de restauration des milieux aquatiques.

### 5.3.3. [Les travaux de lutte contre la jussie](#)

La sécheresse et les fortes températures de 2019 ont fait exploser le développement de la jussie sur la Claise. La plante est réapparue sur des secteurs où la lutte engagée depuis 2004 l'avait fait disparaître.

L'entreprise FOUGERE a été mandatée pour réaliser des travaux sur la rivière. L'entreprise est intervenue manuellement pendant 4 jours pour retirer plus de 26 m<sup>3</sup> de plantes.



*L'entreprise Fougère sur la Claise*

## **6. La Prévention des inondations**

La prévention des inondations fait partie des compétences attribuées au SMABCAC par les collectivités adhérentes.

Le SMABCAC s'est engagé avec l'Etablissement Public Territorial du Bassin de la Vienne (EPTB Vienne) et 6 autres collectivités du bassin de la Creuse à une étude de définition des zones à risques et la définition d'une stratégie d'interventions pour prévenir les risques sur le territoire.

En 2020, l'ensemble des communes du territoire ont reçu un questionnaire sur cette thématique afin de recenser les zones à risques connues à l'échelle locale. De nombreux retours ont permis d'avoir une vision sur les 3 bassins versants du SMABCAC. Ces réponses ont permis au bureau d'études de rentrer les données dans leur analyse du territoire et les premières simulations des zones à risques ont été communiquées aux différentes structures impliquées dans cette étude.

Les résultats définitifs et les préconisations d'intervention devraient avoir lieu dans le courant de l'année 2021.

## 7. Le SAGE Creuse

Le projet de SAGE du bassin versant de la Creuse porte sur un territoire de 9 500 km<sup>2</sup> dont l'EPTB Vienne assure la coordination. Le SMABCAC, dont le territoire couvre un quart de celui du SAGE, est représenté dans la Commission Locale de l'Eau (CLE) par son Président Jean-Louis CAMUS et sont 1er Vice-Président Alain JACQUET.

Associés à l'ensemble des démarches et études engagées, les élus et techniciens du SMABCAC assurent le suivi et participent à l'ensemble des actions engagées.

Une étude Hydrologie, Milieux, Usages, Climat (HMUC) a été engagée à l'échelle du SAGE afin de connaître la répartition et les usages de l'eau sur le territoire mais également pour orienter la CLE sur les futures actions de gestion de la ressource en eau qui pourraient être inscrites dans le projet de SAGE.

Cette étude est réalisée partiellement par un bureau d'études spécialisé sur une partie du territoire et directement par l'EPTB Vienne sur l'autre portion du territoire. Les résultats sont attendus pour 2022.

## 8. Actions de communication

Engagé depuis son élargissement, le SMABCAC poursuit ses actions de communication à l'échelle de son territoire.

La lettre d'information à l'attention des élus du territoire et des partenaires associés a été publiée à 2 reprises. Cette lettre est disponible au grand public sur le site internet du SMABCAC.



La lettre des 3 rivières a été publiée en janvier et juillet



Le site internet est régulièrement mis à jour avec la rédaction d'une dizaine d'articles qui évoquent les actions et l'engagement du SMABCAC sur le territoire. Le site internet est aujourd'hui un élément de communication important qui est complété par des pages sur 2 réseaux sociaux : facebook et Instagram.

En association avec les autres syndicats du territoire, le SMABCAC a tenu un stand lors du salon de la pêche de Châteauroux début février. Avec près de 15 000 personnes accueillies, ce salon permet de rencontrer un public spécialisé mais également des familles. Ce partenariat de l'ensemble des structures GEMAPI du département de l'Indre est essentiel au niveau de la communication.

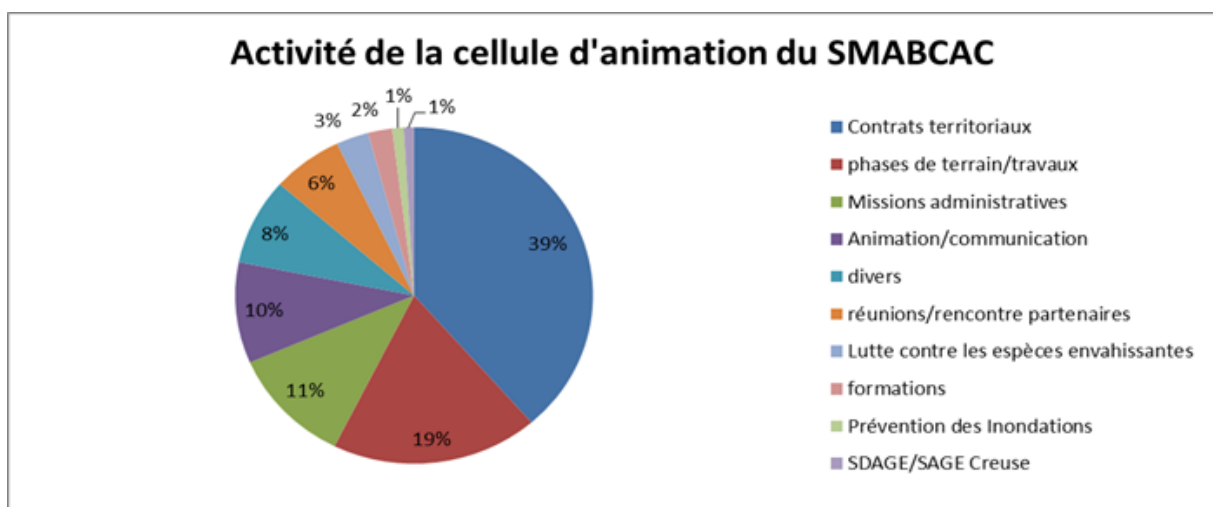


Salon de la Pêche 2020

## 9. Répartition de l'activité de la cellule d'animation

### 9.1. Répartition du temps de travail par mission

Les différentes missions effectuées par les techniciens de rivières ont été séparées en 10 thèmes. Le graphique suivant reprend la répartition des activités durant l'année 2020.



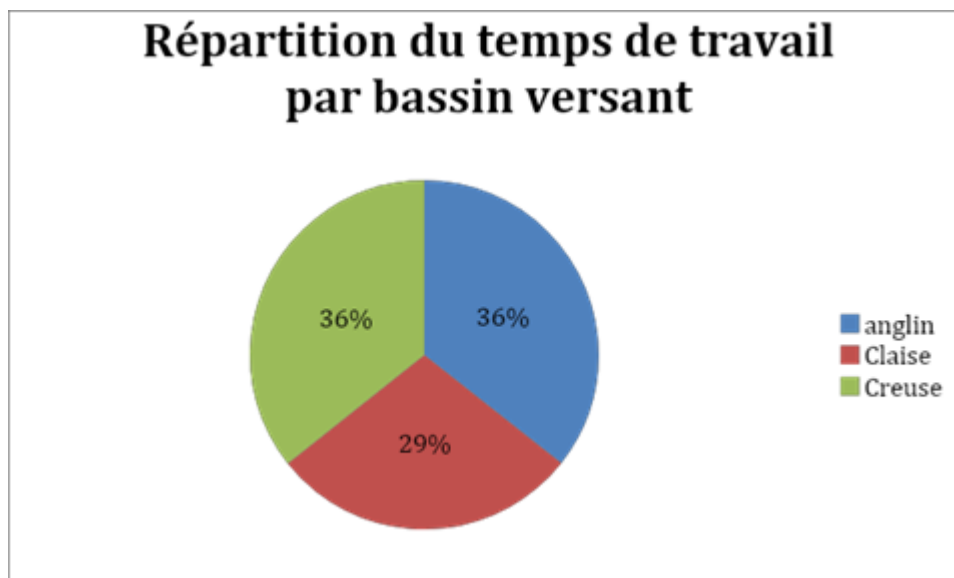
Ce graphique présente le temps de travail consacré par les 3 techniciens de rivières sur les différentes missions. Près de 40 % du temps de travail a été consacré aux différents contrats territoriaux (Creuse, Anglin, Claise et Zones humides Brenne). On pourrait rajouter à ce temps de travail sur les contrats territoriaux, les différentes phases de terrains et de suivis de travaux qui représentent 19% du temps avec des phases de terrain plus importantes sur le bassin versant de la Claise réalisées lors de l'étude.

D'autres missions ou d'autres parties de missions présentées ci-dessus servent également aux actions dans les contrats territoriaux notamment les rencontres avec les acteurs qui permettent souvent de faire avancer et/ou évoluer nos projets de même pour l'animation et la partie animation et communication qui concerne pour partie les rencontres avec les propriétaires, les élus et les usagers du territoire.

## 9.2. Répartition du temps de travail par bassin versant

Pour le bon déroulement du fonctionnement du syndicat, chaque technicien est affecté à un bassin versant mais il peut être amené à travailler sur les autres bassins versants

Le graphique suivant présente le pourcentage du temps de travail effectif sur chaque bassin versant. Les actions n'ayant pas pu être définies comme spécifiquement liées à un bassin versant comme certaines réunions, les actions de communication, les formations, etc., ont été réparties de manière équitable sur chacun des bassins versants.



## 10. Analyse - Bilan et perspective

L'année 2020 ne pourra pas être une année de référence dans le fonctionnement du SMABCAC et dans ses actions mises en œuvre. Les restrictions et les 3 mois de confinement ont contraint le SMABCAC à s'adapter pour poursuivre ses engagements sur l'ensemble de son territoire.

Sur le bassin de la Claise, on notera la fin des travaux engagés dans la dernière année du contrat territorial milieux aquatiques, le déroulement de l'étude bilan et de diagnostic du territoire.

Sur le bassin de la Creuse, les procédures réglementaires ont été instruites dans des délais assez courts grâce à une évolution réglementaire dans le courant de l'année 2020. Le contrat territorial pourra être signé et être opérationnel dès le début de l'année 2021.

Le bassin versant de l'Anglin a été plus impacté par l'année 2020. La COVID19 et un problème de santé du Commissaire-enquêteur ont retardé l'instruction des dossiers réglementaires qui n'ont pu se clôturer en 2020 malgré un dépôt de dossier en novembre 2019. Il convient également de souligner que le poste de technicien affecté au bassin de l'Anglin est resté vacant pendant 4 mois suite à la démission du technicien de rivières.

Sur les 3 bassins versants, une première action de lutte contre la jussie pour le SMABCAC a été menée de manière assez conséquente même si l'explosion de la plante sur l'Anglin n'a pas permis d'intervenir sur l'intégralité du linéaire.

### a. Perspectives sur le bassin versant de la Claise

L'année 2021 va être consacrée à la finalisation de l'étude bilan et de diagnostic sur le territoire avec une proposition d'un nouveau programme d'actions qui pourrait être envisagé pour la fin de l'année. L'établissement de ce programme nécessitera une rencontre des propriétaires riverains et un temps de concertation à mener sur le territoire. La rédaction des dossiers réglementaires à soumettre à l'instruction pourra être commencée si l'étude se déroule dans le respect du planning prévisionnel.

### b. Perspectives sur le bassin versant de l'Anglin

Le SMABCAC espère obtenir les différents arrêtés préfectoraux qui régiront la déclaration d'intérêt général et l'autorisation environnementale au titre de la loi sur l'eau au mois de mars 2021 soit 17 mois après le dépôt des dossiers.

L'année 2021 sera consacrée à mettre en œuvre les actions inscrites dans la 1<sup>ère</sup> année du contrat territorial. Des études sur 7 ouvrages situés sur l'Anglin en liste 2 au titre de l'article L214-17 du code de l'environnement seront engagées après signature d'une convention avec les propriétaires et passation d'un marché public. Une rencontre des différents propriétaires a été effectuée en début d'année par les techniciens du SMABCAC.

Des travaux de restauration de la ripisylve et de mise en défens des berges (clôtures, abreuvoirs, etc.) sont à réaliser dans la partie amont de l'Abloux (département de la Creuse et de l'Indre). Des interventions sont programmées pour l'effacement de 2 seuils sur l'Abloux, l'un sur la commune de Saint Sébastien (Creuse) et l'autre sur celle de Vigoux (Indre).

Différents suivis biologiques et/ou physico-chimiques seront réalisés sur le bassin versant afin d'obtenir des données complémentaires sur l'état des masses d'eau et notamment sur les sites où des travaux seront réalisés.

### **c. Perspectives sur le bassin versant de la Creuse**

Après l'obtention de l'arrêté de déclaration d'intérêt général des travaux, le SMABCAC pourra signer, avec les différents partenaires, le contrat territorial dans le 1<sup>er</sup> trimestre 2021.

Des études de rétablissement de la continuité écologique devraient débuter sur la Creuse avec notamment un projet globalisé sur 4 seuils sur Argenton sur Creuse et une étude individualisée sur le seuil de Le Blanc. Le SMABCAC ne sera pas le Maître d'ouvrage de ces études mais pourra se porter en assistance à Maîtrise d'ouvrage ou en conseiller technique auprès des différents propriétaires ou groupement de propriétaires. Le SMABCAC apportera une aide financière à ces propriétaires.

Le projet d'aménagement de passes à poissons sur le seuil de Tournon Saint Martin démarrera dans le courant de l'année. Le SMABCAC sera associé en tant que conseiller technique ou assistant à Maîtrise d'ouvrage. Le SMABCAC apportera également une aide financière à ce propriétaire.

Différentes rencontres avec les propriétaires d'ouvrages du Bouzanteuil, affluents de la Creuse, vont avoir lieu afin d'envisager la mise en place d'une étude de restauration de la continuité écologique sur l'aval du cours d'eau.

Afin d'obtenir des données sur les différents affluents de la Creuse, le SMABCAC réalisera des suivis biologiques et physico-chimiques sur plusieurs cours d'eau.

### **d. Actions sur les 3 bassins versants**

Le SMABCAC poursuivra son action de lutte contre le développement de la jussie. Pour cela, les techniciens assureront le suivi des cours d'eau et le recensement des zones colonisées. Un marché public sera passé pour mener une action de lutte par arrachage manuel sur les 3 cours d'eau principaux. L'action sera toutefois orientée principalement sur l'Anglin, cours d'eau aujourd'hui le plus colonisé.

Le SMABCAC globalisera ses actions de communication sur son territoire. Outre la communication gratuite par la presse locale, le SMABCAC poursuivra la diffusion de ses lettres d'informations et envisage la rédaction d'un guide d'information à l'attention du grand public. Le site internet sera mis à jour régulièrement par le personnel du SMABCAC.

### **e. Perspective pour la compétence Prévention des Inondations**

Le SMABCAC s'est associé à l'EPTB Vienne et d'autres collectivités compétentes en matière de prévention des inondations pour travailler sur une étude qui permettra de définir les zones à risque et de proposer des mesures pour limiter les risques et incidences sur le territoire.

Cette étude a débuté en 2020. Retardée par les différentes périodes de confinement, l'étude devrait toutefois se clôturer dans l'année 2021 et permettra d'établir un programme d'actions à mener sur les zones à enjeux.

### **f. Projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin de la Creuse**

Le projet de SAGE Creuse est dans sa phase d'élaboration. La Commission Locale de l'Eau s'est réunie en 2020, afin d'élire son Président et de présenter les premières actions à engager pour le diagnostic du territoire.